



Envoyé en préfecture le 20/06/2022
Reçu en préfecture le 20/06/2022
Affiché le 21/06/2022
ID : 069-200058493-20220617-B_20220617_1-DE

DÉLIBÉRATION BUREAU SYNDICAL

SUR DÉLÉGATION DU COMITÉ

Délibération n°B_20220617_1

ADHÉSION DE LA COMMUNE DE BRIGNAIS AU CONSEIL EN ÉNERGIE PARTAGÉ (CEP)

Rapporteur : Monsieur Philippe GUELPA-BONARO, Vice-Président (Transition énergétique et innovation)

Le **17 juin 2022 à 14 h 30**, le BUREAU SYNDICAL de gestion des énergies de la région lyonnaise régulièrement convoqué le 10 juin 2022 s'est réuni en session ordinaire au SigerLy, 28/30 rue de la Baisse, salle Bador 2ème étage sous la Présidence de Monsieur Eric PEREZ, *Président*.

Quorum	5
Nombre de délégués en exercice	9
Total de délégués présents	6
Nombre de pouvoirs	0
Nombre total de délégués ayant voix délibérative	6

PRÉSENTS :

Philippe GUELPA-BONARO (Métropole de Lyon), Pierre-Alain MILLET (Métropole de Lyon), Eric PEREZ (Métropole), Jean-Philippe CHONÉ, Philippe PERARDEL (Saint Germain au Mont d'or), Ikhlef CHIKH (Villeurbanne)

ABSENTS :

Vinciane BRUNEL VIEIRA (Métropole de Lyon), Corinne SUBAÏ (Métropole de Lyon), Jean-Philippe JAL (La tour de Salvagny)

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°69-2022-03-25-00006 en date du 25 mars 2022 relatif à la modification des statuts et compétences du SigerLy ;

Vu la délibération n° C-2022-02-02/03 portant fixation des tarifs des services annexes CEP ;

Vu la délibération n°C-2022-03-16/02 portant délégation de compétences au Bureau ;

Vu la délibération n° 2022-066 de la commune de Brignais du 18 mai 2022 portant sur l'adhésion au Conseil en énergie partagé proposé par le SIGERLY ;

Vu le projet de convention CEP (nouvelle offre) de Brignais et ses annexes ci-joints ;

Considérant que le SIGERLY est autorisé à réaliser tout service d'accompagnement des adhérents en matière d'efficacité énergétique et de maîtrise de la demande énergétique ;

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Philippe GUELPA-BONARO, Vice-Président (Transition énergétique et innovation)

Le Bureau syndical,

APPROUVE l'adhésion de la commune de Brignais à la nouvelle offre de Conseil en énergie partagé ;

AUTORISE Monsieur le président à signer la convention CEP, les annexes annuelles et tout autre document se rapportant à cette adhésion et à la bonne exécution de la convention, y compris d'éventuels avenants ou résiliation.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés

À Villeurbanne, télétransmise à la Préfecture du Rhône et rendue exécutoire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.



Envoyé en préfecture le 20/06/2022

Reçu en préfecture le 20/06/2022

Affiché le 21/06/2022

ID : 069-200058493-20220617-B_20220617_2-DE

DÉLIBÉRATION BUREAU SYNDICAL

SUR DÉLÉGATION DU COMITÉ

Délibération n°B_20220617_2

ADHÉSION DE LA COMMUNE DE CHARLY AU CONSEIL EN ÉNERGIE PARTAGÉ (CEP)

Rapporteur : Monsieur Philippe GUELPA-BONARO, Vice-Président (Transition énergétique et innovation)

Le **17 juin 2022 à 14 h 30**, le BUREAU SYNDICAL de gestion des énergies de la région lyonnaise régulièrement convoqué le 10 juin 2022 s'est réuni en session ordinaire au SigerLy, 28/30 rue de la Baisse, salle Bador 2ème étage sous la Présidence de Monsieur Eric PEREZ, *Président*.

Quorum	5
Nombre de délégués en exercice	9
Total de délégués présents	6
Nombre de pouvoirs	0
Nombre total de délégués ayant voix délibérative	6

PRÉSENTS :

Philippe GUELPA-BONARO (Métropole de Lyon), Pierre-Alain MILLET (Métropole de Lyon), Eric PEREZ (Métropole), Jean-Philippe CHONÉ, Philippe PERARDEL (Saint Germain au Mont d'or), Ikhlef CHIKH (Villeurbanne)

ABSENTS :

Vinciane BRUNEL VIEIRA (Métropole de Lyon), Corinne SUBAÏ (Métropole de Lyon), Jean-Philippe JAL (La tour de Salvagny)

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°69-2022-03-25-00006 en date du 25 mars 2022 relatif à la modification des statuts et compétences du SigerLy ;

Vu la délibération n° C-2022-02-02/03 portant fixation des tarifs des services annexes CEP ;

Vu la délibération n°C-2022-03-16/02 portant délégation de compétences au Bureau ;

Vu la délibération n° 2022 DEL 19 de la commune de Charly du 18 mai 2022 portant sur l'adhésion au Conseil en énergie partagé proposé par le SIGERLY ;

Vu le projet de convention CEP (nouvelle offre) de Charly et ses annexes ci-joints ;

Considérant que le SIGERLY est autorisé à réaliser tout service d'accompagnement des adhérents en matière d'efficacité énergétique et de maîtrise de la demande énergétique ;

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Philippe GUELPA-BONARO, Vice-Président (Transition énergétique et innovation)

Le Bureau syndical,

APPROUVE l'adhésion de la commune de Charly à la nouvelle offre de Conseil en énergie partagé ;

AUTORISE Monsieur le président à signer la convention CEP, les annexes annuelles et tout autre document se rapportant à cette adhésion et à la bonne exécution de la convention, y compris d'éventuels avenants ou résiliation.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés

À Villeurbanne, télétransmise à la Préfecture du Rhône et rendue exécutoire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.



Envoyé en préfecture le 20/06/2022

Reçu en préfecture le 20/06/2022

Affiché le 21/06/2022

ID : 069-200058493-20220617-B_20220617_3-DE

SLOW

DÉLIBÉRATION BUREAU SYNDICAL

SUR DÉLÉGATION DU COMITÉ

Délibération n°B_20220617_3

ADHÉSION DE LA COMMUNE DE CORBAS AU CONSEIL EN ÉNERGIE PARTAGÉ (CEP)

Rapporteur : Monsieur Philippe GUELPA-BONARO, Vice-Président (Transition énergétique et innovation)

Le **17 juin 2022 à 14 h 30**, le BUREAU SYNDICAL de gestion des énergies de la région lyonnaise régulièrement convoqué le 10 juin 2022 s'est réuni en session ordinaire au SIGERLY, 28/30 rue de la Baisse, salle Bador 2ème étage sous la Présidence de Monsieur Eric PEREZ, *Président*.

Quorum	5
Nombre de délégués en exercice	9
Total de délégués présents	6
Nombre de pouvoirs	0
Nombre total de délégués ayant voix délibérative	6

PRÉSENTS :

Philippe GUELPA-BONARO (Métropole de Lyon), Pierre-Alain MILLET (Métropole de Lyon), Eric PEREZ (Métropole), Jean-Philippe CHONÉ, Philippe PERARDEL (Saint Germain au Mont d'or), Ikhlef CHIKH (Villeurbanne)

ABSENTS :

Vinciane BRUNEL VIEIRA (Métropole de Lyon), Corinne SUBAÏ (Métropole de Lyon), Jean-Philippe JAL (La tour de Salvagny)

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°69-2022-03-25-00006 en date du 25 mars 2022 relatif à la modification des statuts et compétences du SIGERLY ;

Vu la délibération n° C-2022-02-02/03 portant fixation des tarifs des services annexes CEP ;

Vu la délibération n°C-2022-03-16/02 portant délégation de compétences au Bureau ;

Vu la délibération n° 2022DL059 de la commune de Corbas du 19 mai 2022 portant sur l'adhésion au Conseil en énergie partagé proposé par le SIGERLY ;

Vu le projet de convention CEP (nouvelle offre) de Corbas et ses annexes ci-joints ;

Considérant que le SIGERLY est autorisé à réaliser tout service d'accompagnement des adhérents en matière d'efficacité énergétique et de maîtrise de la demande énergétique ;

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Philippe GUELPA-BONARO, Vice-Président (Transition énergétique et innovation)

Le Bureau syndical,

APPROUVE l'adhésion de la commune de Corbas à la nouvelle offre de Conseil en énergie partagé ;

AUTORISE Monsieur le président à signer la convention CEP, les annexes annuelles et tout autre document se rapportant à cette adhésion et à la bonne exécution de la convention, y compris d'éventuels avenants ou résiliation.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés

À Villeurbanne, télétransmise à la Préfecture du Rhône et rendue exécutoire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.



Envoyé en préfecture le 20/06/2022
Reçu en préfecture le 20/06/2022
Affiché le 21/06/2022
ID : 069-200058493-20220617-B_20220617_4-DE

DÉLIBÉRATION BUREAU SYNDICAL

SUR DÉLÉGATION DU COMITÉ

Délibération n°B_20220617_4

ADHÉSION DE LA COMMUNE DE DARDILLY AU CONSEIL EN ÉNERGIE PARTAGÉ (CEP)

Rapporteur : Monsieur Philippe GUELPA-BONARO, Vice-Président (Transition énergétique et innovation)

Le **17 juin 2022 à 14 h 30**, le BUREAU SYNDICAL de gestion des énergies de la région lyonnaise régulièrement convoqué le 10 juin 2022 s'est réuni en session ordinaire au SigerLy, 28/30 rue de la Baisse, salle Bador 2ème étage sous la Présidence de Monsieur Eric PEREZ, *Président*.

Quorum	5
Nombre de délégués en exercice	9
Total de délégués présents	6
Nombre de pouvoirs	0
Nombre total de délégués ayant voix délibérative	6

PRÉSENTS :

Philippe GUELPA-BONARO (Métropole de Lyon), Pierre-Alain MILLET (Métropole de Lyon), Eric PEREZ (Métropole), Jean-Philippe CHONÉ, Philippe PERARDEL (Saint Germain au Mont d'or), Ikhlef CHIKH (Villeurbanne)

ABSENTS :

Vinciane BRUNEL VIEIRA (Métropole de Lyon), Corinne SUBAÏ (Métropole de Lyon), Jean-Philippe JAL (La tour de Salvagny)

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°69-2022-03-25-00006 en date du 25 mars 2022 relatif à la modification des statuts et compétences du SigerLy ;

Vu la délibération n° C-2022-02-02/03 portant fixation des tarifs des services annexes CEP ;

Vu la délibération n°C-2022-03-16/02 portant délégation de compétences au Bureau ;

Vu la délibération n°049-DL2022 de la commune de Dardilly du 24 mai 2022 portant sur l'adhésion au Conseil en énergie partagé proposé par le SIGERLY ;

Vu le projet de convention CEP (nouvelle offre) de Dardilly et ses annexes ci-joints ;

Considérant que le SIGERLY est autorisé à réaliser tout service d'accompagnement des adhérents en matière d'efficacité énergétique et de maîtrise de la demande énergétique ;

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Philippe GUELPA-BONARO, Vice-Président (Transition énergétique et innovation)

Le Bureau syndical,

APPROUVE l'adhésion de la commune de Dardilly à la nouvelle offre de Conseil en énergie partagé ;

AUTORISE Monsieur le président à signer la convention CEP, les annexes annuelles et tout autre document se rapportant à cette adhésion et à la bonne exécution de la convention, y compris d'éventuels avenants ou résiliation.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés

À Villeurbanne, télétransmise à la Préfecture du Rhône et rendue exécutoire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.



Envoyé en préfecture le 20/06/2022

Reçu en préfecture le 20/06/2022

Affiché le 21/06/2022

SLOW

ID : 069-200058493-20220617-B_20220617_5-DE

DÉLIBÉRATION BUREAU SYNDICAL

SUR DÉLÉGATION DU COMITÉ

Délibération n°B_20220617_5

ADHÉSION DE LA COMMUNE DE FLEURIEU-SUR-SAÔNE AU CONSEIL EN ÉNERGIE PARTAGÉ (CEP)

Rapporteur : Monsieur Philippe GUELPA-BONARO, Vice-Président (Transition énergétique et innovation)

Le **17 juin 2022 à 14 h 30**, le BUREAU SYNDICAL de gestion des énergies de la région lyonnaise régulièrement convoqué le 10 juin 2022 s'est réuni en session ordinaire au SigerLy, 28/30 rue de la Baisse, salle Bador 2ème étage sous la Présidence de Monsieur Eric PEREZ, *Président*.

Quorum	5
Nombre de délégués en exercice	9
Total de délégués présents	6
Nombre de pouvoirs	0
Nombre total de délégués ayant voix délibérative	6

PRÉSENTS :

Philippe GUELPA-BONARO (Métropole de Lyon), Pierre-Alain MILLET (Métropole de Lyon), Eric PEREZ (Métropole), Jean-Philippe CHONÉ, Philippe PERARDEL (Saint Germain au Mont d'or), Ikhlef CHIKH (Villeurbanne)

ABSENTS :

Vinciane BRUNEL VIEIRA (Métropole de Lyon), Corinne SUBAÏ (Métropole de Lyon), Jean-Philippe JAL (La tour de Salvagny)

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°69-2022-03-25-00006 en date du 25 mars 2022 relatif à la modification des statuts et compétences du SigerLy ;

Vu la délibération n° C-2022-02-02/03 portant fixation des tarifs des services annexes CEP ;

Vu la délibération n°C-2022-03-16/02 portant délégation de compétences au Bureau ;

Vu la délibération n° 2022-Mars-004 de la commune de Fleurieu sur Saône du 29 mars 2022 portant sur l'adhésion au Conseil en énergie partagé proposé par le SIGERLy ;

Vu le projet de convention CEP (nouvelle offre) de Fleurieu sur Saône et ses annexes ci-joints ;

Considérant que le SIGERLy est autorisé à réaliser tout service d'accompagnement des adhérents en matière d'efficacité énergétique et de maîtrise de la demande énergétique ;

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Philippe GUELPA-BONARO, Vice-Président (Transition énergétique et innovation)

Le Bureau syndical,

APPROUVE l'adhésion de la commune de Fleurieu sur Saône à la nouvelle offre de Conseil en énergie partagé ;

AUTORISE Monsieur le président à signer la convention CEP, les annexes annuelles et tout autre document se rapportant à cette adhésion et à la bonne exécution de la convention, y compris d'éventuels avenants ou résiliation.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés

À Villeurbanne, télétransmise à la Préfecture du Rhône et rendue exécutoire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.



Envoyé en préfecture le 20/06/2022

Reçu en préfecture le 20/06/2022

Affiché le 21/06/2022

ID : 069-200058493-20220617-B_20220617_6-DE

DÉLIBÉRATION BUREAU SYNDICAL

SUR DÉLÉGATION DU COMITÉ

Délibération n°B_20220617_6

ADHÉSION DE LA COMMUNE DE FONTAINES-SAINT-MARTIN AU CONSEIL EN ÉNERGIE PARTAGÉ (CEP)

Rapporteur : Monsieur Philippe GUELPA-BONARO, Vice-Président (Transition énergétique et innovation)

Le **17 juin 2022 à 14 h 30**, le BUREAU SYNDICAL de gestion des énergies de la région lyonnaise régulièrement convoqué le 10 juin 2022 s'est réuni en session ordinaire au SigerLy, 28/30 rue de la Baisse, salle Bador 2ème étage sous la Présidence de Monsieur Eric PEREZ, *Président*.

Quorum	5
Nombre de délégués en exercice	9
Total de délégués présents	6
Nombre de pouvoirs	0
Nombre total de délégués ayant voix délibérative	6

PRÉSENTS :

Philippe GUELPA-BONARO (Métropole de Lyon), Pierre-Alain MILLET (Métropole de Lyon), Eric PEREZ (Métropole), Jean-Philippe CHONÉ, Philippe PERARDEL (Saint Germain au Mont d'or), Ikhlef CHIKH (Villeurbanne)

ABSENTS :

Vinciane BRUNEL VIEIRA (Métropole de Lyon), Corinne SUBAÏ (Métropole de Lyon), Jean-Philippe JAL (La tour de Salvagny)

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°69-2022-03-25-00006 en date du 25 mars 2022 relatif à la modification des statuts et compétences du SigerLy ;

Vu la délibération n° C-2022-02-02/03 portant fixation des tarifs des services annexes CEP ;

Vu la délibération n°C-2022-03-16/02 portant délégation de compétences au Bureau ;

Vu la délibération n° 2022.05.07 de la commune de Fontaines Saint-Martin du 10 mai 2022 portant sur l'adhésion au Conseil en énergie partagé proposé par le SIGERLy ;

Vu le projet de convention CEP (nouvelle offre) de Fontaines Saint-Martin et ses annexes ci-joints ;

Considérant que le SIGERLy est autorisé à réaliser tout service d'accompagnement des adhérents en matière d'efficacité énergétique et de maîtrise de la demande énergétique ;

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Philippe GUELPA-BONARO, Vice-Président (Transition énergétique et innovation)

Le Bureau syndical,

APPROUVE l'adhésion de la commune de Fontaines Saint-Martin à la nouvelle offre de Conseil en énergie partagé ;

AUTORISE Monsieur le président à signer la convention CEP, les annexes annuelles et tout autre document se rapportant à cette adhésion et à la bonne exécution de la convention, y compris d'éventuels avenants ou résiliation.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés

À Villeurbanne, télétransmise à la Préfecture du Rhône et rendue exécutoire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.



Envoyé en préfecture le 20/06/2022

Reçu en préfecture le 20/06/2022

Affiché le 21/06/2022



ID : 069-200058493-20220617-B_20220617_7-DE

DÉLIBÉRATION BUREAU SYNDICAL

SUR DÉLÉGATION DU COMITÉ

Délibération n°B_20220617_7

ADHÉSION DE LA COMMUNE DE GRIGNY AU CONSEIL EN ÉNERGIE PARTAGÉ (CEP)

Rapporteur : Monsieur Philippe GUELPA-BONARO, Vice-Président (Transition énergétique et innovation)

Le **17 juin 2022 à 14 h 30**, le BUREAU SYNDICAL de gestion des énergies de la région lyonnaise régulièrement convoqué le 10 juin 2022 s'est réuni en session ordinaire au SIGERLY, 28/30 rue de la Baisse, salle Bador 2ème étage sous la Présidence de Monsieur Eric PEREZ, *Président*.

Quorum	5
Nombre de délégués en exercice	9
Total de délégués présents	6
Nombre de pouvoirs	0
Nombre total de délégués ayant voix délibérative	6

PRÉSENTS :

Philippe GUELPA-BONARO (Métropole de Lyon), Pierre-Alain MILLET (Métropole de Lyon), Eric PEREZ (Métropole), Jean-Philippe CHONÉ, Philippe PERARDEL (Saint Germain au Mont d'or), Ikhlef CHIKH (Villeurbanne)

ABSENTS :

Vinciane BRUNEL VIEIRA (Métropole de Lyon), Corinne SUBAÏ (Métropole de Lyon), Jean-Philippe JAL (La tour de Salvagny)

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°69-2022-03-25-00006 en date du 25 mars 2022 relatif à la modification des statuts et compétences du SIGERLY ;

Vu la délibération n° C-2022-02-02/03 portant fixation des tarifs des services annexes CEP ;

Vu la délibération n°C-2022-03-16/02 portant délégation de compétences au Bureau ;

Vu la délibération DEL_22_054 de la commune de Grigny du 20 mai 2022 portant sur l'adhésion au Conseil en énergie partagé proposé par le SIGERLY ;

Vu le projet de convention CEP (nouvelle offre) de Grigny et ses annexes ci-joints ;

Considérant que le SIGERLY est autorisé à réaliser tout service d'accompagnement des adhérents en matière d'efficacité énergétique et de maîtrise de la demande énergétique ;

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Philippe GUELPA-BONARO, Vice-Président (Transition énergétique et innovation)

Le Bureau syndical,

APPROUVE l'adhésion de la commune de Grigny à la nouvelle offre de Conseil en énergie partagé ;

AUTORISE Monsieur le président à signer la convention CEP, les annexes annuelles et tout autre document se rapportant à cette adhésion et à la bonne exécution de la convention, y compris d'éventuels avenants ou résiliation.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés

À Villeurbanne, télétransmise à la Préfecture du Rhône et rendue exécutoire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.



Envoyé en préfecture le 20/06/2022

Reçu en préfecture le 20/06/2022

Affiché le 21/06/2022

ID : 069-200058493-20220617-B_20220617_8-DE

DÉLIBÉRATION BUREAU SYNDICAL

SUR DÉLÉGATION DU COMITÉ

Délibération n°B_20220617_8

ADHÉSION DE LA COMMUNE D'IRIGNY AU CONSEIL EN ÉNERGIE PARTAGÉ (CEP)

Rapporteur : Monsieur Philippe GUELPA-BONARO, Vice-Président (Transition énergétique et innovation)

Le **17 juin 2022 à 14 h 30**, le BUREAU SYNDICAL de gestion des énergies de la région lyonnaise régulièrement convoqué le 10 juin 2022 s'est réuni en session ordinaire au SIGERLy, 28/30 rue de la Baisse, salle Bador 2ème étage sous la Présidence de Monsieur Eric PEREZ, *Président*.

Quorum	5
Nombre de délégués en exercice	9
Total de délégués présents	6
Nombre de pouvoirs	0
Nombre total de délégués ayant voix délibérative	6

PRÉSENTS :

Philippe GUELPA-BONARO (Métropole de Lyon), Pierre-Alain MILLET (Métropole de Lyon), Eric PEREZ (Métropole), Jean-Philippe CHONÉ, Philippe PERARDEL (Saint Germain au Mont d'or), Ikhlef CHIKH (Villeurbanne)

ABSENTS :

Vinciane BRUNEL VIEIRA (Métropole de Lyon), Corinne SUBAÏ (Métropole de Lyon), Jean-Philippe JAL (La tour de Salvagny)

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°69-2022-03-25-00006 en date du 25 mars 2022 relatif à la modification des statuts et compétences du SIGERLy ;

Vu la délibération n° C-2022-02-02/03 portant fixation des tarifs des services annexes CEP ;

Vu la délibération n°C-2022-03-16/02 portant délégation de compétences au Bureau ;

Vu la délibération n°2022/062 de la commune d'Irigny du 24 mai 2022 portant sur l'adhésion au Conseil en énergie partagé proposé par le SIGERLy ;

Vu le projet de convention CEP (nouvelle offre) d'Irigny et ses annexes ci-joints ;

Considérant que le SIGERLy est autorisé à réaliser tout service d'accompagnement des adhérents en matière d'efficacité énergétique et de maîtrise de la demande énergétique ;

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Philippe GUELPA-BONARO, Vice-Président (Transition énergétique et innovation)

Le Bureau syndical,

APPROUVE l'adhésion de la commune d'Irigny à la nouvelle offre de Conseil en énergie partagé ;

AUTORISE Monsieur le président à signer la convention CEP, les annexes annuelles et tout autre document se rapportant à cette adhésion et à la bonne exécution de la convention, y compris d'éventuels avenants ou résiliation.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés

À Villeurbanne, télétransmise à la Préfecture du Rhône et rendue exécutoire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.



Envoyé en préfecture le 20/06/2022

Reçu en préfecture le 20/06/2022

Affiché le 21/06/2022

ID : 069-200058493-20220617-B_20220617_9-DE

DÉLIBÉRATION BUREAU SYNDICAL

SUR DÉLÉGATION DU COMITÉ

Délibération n°B_20220617_9

ADHÉSION DE LA COMMUNE DE LIMONEST AU CONSEIL EN ÉNERGIE PARTAGÉ (CEP)

Rapporteur : Monsieur Philippe GUELPA-BONARO, Vice-Président (Transition énergétique et innovation)

Le **17 juin 2022 à 14 h 30**, le BUREAU SYNDICAL de gestion des énergies de la région lyonnaise régulièrement convoqué le 10 juin 2022 s'est réuni en session ordinaire au SIGERLy, 28/30 rue de la Baisse, salle Bador 2ème étage sous la Présidence de Monsieur Eric PEREZ, *Président*.

Quorum	5
Nombre de délégués en exercice	9
Total de délégués présents	6
Nombre de pouvoirs	0
Nombre total de délégués ayant voix délibérative	6

PRÉSENTS :

Philippe GUELPA-BONARO (Métropole de Lyon), Pierre-Alain MILLET (Métropole de Lyon), Eric PEREZ (Métropole), Jean-Philippe CHONÉ, Philippe PERARDEL (Saint Germain au Mont d'or), Ikhlef CHIKH (Villeurbanne)

ABSENTS :

Vinciane BRUNEL VIEIRA (Métropole de Lyon), Corinne SUBAÏ (Métropole de Lyon), Jean-Philippe JAL (La tour de Salvagny)

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°69-2022-03-25-00006 en date du 25 mars 2022 relatif à la modification des statuts et compétences du SIGERLy ;

Vu la délibération n° C-2022-02-02/03 portant fixation des tarifs des services annexes CEP ;

Vu la délibération n°C-2022-03-16/02 portant délégation de compétences au Bureau ;

Vu la délibération n° 2022 05 10 de la commune de Limonest du 19 mai 2022 portant sur l'adhésion au Conseil en énergie partagé proposé par le SIGERLy ;

Vu le projet de convention CEP (nouvelle offre) de Limonest et ses annexes ci-joints ;

Considérant que le SIGERLy est autorisé à réaliser tout service d'accompagnement des adhérents en matière d'efficacité énergétique et de maîtrise de la demande énergétique ;

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Philippe GUELPA-BONARO, Vice-Président (Transition énergétique et innovation)

Le Bureau syndical,

APPROUVE l'adhésion de la commune de Limonest à la nouvelle offre de Conseil en énergie partagé ;

AUTORISE Monsieur le président à signer la convention CEP, les annexes annuelles et tout autre document se rapportant à cette adhésion et à la bonne exécution de la convention, y compris d'éventuels avenants ou résiliation.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés

À Villeurbanne, télétransmise à la Préfecture du Rhône et rendue exécutoire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.



Envoyé en préfecture le 20/06/2022
Reçu en préfecture le 20/06/2022
Affiché le 21/06/2022
ID : 069-200058493-20220617-B_20220617_10-DE

DÉLIBÉRATION BUREAU SYNDICAL

SUR DÉLÉGATION DU COMITÉ

Délibération n°B_20220617_10

ADHÉSION DE LA COMMUNE DE LISSIEU AU CONSEIL EN ÉNERGIE PARTAGÉ (CEP)

Rapporteur : Monsieur Philippe GUELPA-BONARO, Vice-Président (Transition énergétique et innovation)

Le **17 juin 2022 à 14 h 30**, le BUREAU SYNDICAL de gestion des énergies de la région lyonnaise régulièrement convoqué le 10 juin 2022 s'est réuni en session ordinaire au SigerLy, 28/30 rue de la Baisse, salle Bador 2ème étage sous la Présidence de Monsieur Eric PEREZ, *Président*.

Quorum	5
Nombre de délégués en exercice	9
Total de délégués présents	6
Nombre de pouvoirs	0
Nombre total de délégués ayant voix délibérative	6

PRÉSENTS :

Philippe GUELPA-BONARO (Métropole de Lyon), Pierre-Alain MILLET (Métropole de Lyon), Eric PEREZ (Métropole), Jean-Philippe CHONÉ, Philippe PERARDEL (Saint Germain au Mont d'or), Ikhlef CHIKH (Villeurbanne)

ABSENTS :

Vinciane BRUNEL VIEIRA (Métropole de Lyon), Corinne SUBAÏ (Métropole de Lyon), Jean-Philippe JAL (La tour de Salvagny)

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°69-2022-03-25-00006 en date du 25 mars 2022 relatif à la modification des statuts et compétences du SigerLy ;

Vu la délibération n° C-2022-02-02/03 portant fixation des tarifs des services annexes CEP ;

Vu la délibération n°C-2022-03-16/02 portant délégation de compétences au Bureau ;

Vu la délibération n° 2022-42 de la commune de Lissieu du 16 mai 2022 portant sur l'adhésion au Conseil en énergie partagé proposé par le SIGERLy ;

Vu le projet de convention CEP (nouvelle offre) de Lissieu et ses annexes ci-joints ;

Considérant que le SIGERLy est autorisé à réaliser tout service d'accompagnement des adhérents en matière d'efficacité énergétique et de maîtrise de la demande énergétique ;

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Philippe GUELPA-BONARO, Vice-Président (Transition énergétique et innovation)

Le Bureau syndical,

APPROUVE l'adhésion de la commune de Lissieu à la nouvelle offre de Conseil en énergie partagé ;

AUTORISE Monsieur le président à signer la convention CEP, les annexes annuelles et tout autre document se rapportant à cette adhésion et à la bonne exécution de la convention, y compris d'éventuels avenants ou résiliation.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés

À Villeurbanne, télétransmise à la Préfecture du Rhône et rendue exécutoire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.



Envoyé en préfecture le 20/06/2022

Reçu en préfecture le 20/06/2022

Affiché le 21/06/2022

ID : 069-200058493-20220617-B_20220617_11-DE

DÉLIBÉRATION BUREAU SYNDICAL

SUR DÉLÉGATION DU COMITÉ

Délibération n°B_20220617_11

ADHÉSION DE LA COMMUNE DE MILLERY AU CONSEIL EN ÉNERGIE PARTAGÉ (CEP)

Rapporteur : Monsieur Philippe GUELPA-BONARO, Vice-Président (Transition énergétique et innovation)

Le **17 juin 2022 à 14 h 30**, le BUREAU SYNDICAL de gestion des énergies de la région lyonnaise régulièrement convoqué le 10 juin 2022 s'est réuni en session ordinaire au SIGERLy, 28/30 rue de la Baisse, salle Bador 2ème étage sous la Présidence de Monsieur Eric PEREZ, *Président*.

Quorum	5
Nombre de délégués en exercice	9
Total de délégués présents	6
Nombre de pouvoirs	0
Nombre total de délégués ayant voix délibérative	6

PRÉSENTS :

Philippe GUELPA-BONARO (Métropole de Lyon), Pierre-Alain MILLET (Métropole de Lyon), Eric PEREZ (Métropole), Jean-Philippe CHONÉ, Philippe PERARDEL (Saint Germain au Mont d'or), Ikhlef CHIKH (Villeurbanne)

ABSENTS :

Vinciane BRUNEL VIEIRA (Métropole de Lyon), Corinne SUBAÏ (Métropole de Lyon), Jean-Philippe JAL (La tour de Salvagny)

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°69-2022-03-25-00006 en date du 25 mars 2022 relatif à la modification des statuts et compétences du SIGERLy ;

Vu la délibération n° C-2022-02-02/03 portant fixation des tarifs des services annexes CEP ;

Vu la délibération n°C-2022-03-16/02 portant délégation de compétences au Bureau ;

Vu la délibération n° 29-2022 de la commune de Millery du 12 mai 2022 portant sur l'adhésion au Conseil en énergie partagé proposé par le SIGERLY ;

Vu le projet de convention CEP (nouvelle offre) de Millery et ses annexes ci-joints ;

Considérant que le SIGERLY est autorisé à réaliser tout service d'accompagnement des adhérents en matière d'efficacité énergétique et de maîtrise de la demande énergétique ;

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Philippe GUELPA-BONARO, Vice-Président (Transition énergétique et innovation)

Le Bureau syndical,

APPROUVE l'adhésion de la commune de Millery à la nouvelle offre de Conseil en énergie partagé ;

AUTORISE Monsieur le président à signer la convention CEP, les annexes annuelles et tout autre document se rapportant à cette adhésion et à la bonne exécution de la convention, y compris d'éventuels avenants ou résiliation.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés

À Villeurbanne, télétransmise à la Préfecture du Rhône et rendue exécutoire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.



Envoyé en préfecture le 20/06/2022

Reçu en préfecture le 20/06/2022

Affiché le 21/06/2022

ID : 069-200058493-20220617-B_20220617_12-DE

DÉLIBÉRATION BUREAU SYNDICAL

SUR DÉLÉGATION DU COMITÉ

Délibération n°B_20220617_12

ADHÉSION DE LA COMMUNE DE LA MULATIÈRE AU CONSEIL EN ÉNERGIE PARTAGÉ (CEP)

Rapporteur : *Monsieur Philippe GUELPA-BONARO, Vice-Président (Transition énergétique et innovation)*

Le **17 juin 2022 à 14 h 30**, le BUREAU SYNDICAL de gestion des énergies de la région lyonnaise régulièrement convoqué le 10 juin 2022 s'est réuni en session ordinaire au SIGERLY, 28/30 rue de la Baisse, salle Bador 2ème étage sous la Présidence de Monsieur Eric PEREZ, *Président*.

Quorum	5
Nombre de délégués en exercice	9
Total de délégués présents	6
Nombre de pouvoirs	0
Nombre total de délégués ayant voix délibérative	6

PRÉSENTS :

Philippe GUELPA-BONARO (Métropole de Lyon), Pierre-Alain MILLET (Métropole de Lyon), Eric PEREZ (Métropole), Jean-Philippe CHONÉ, Philippe PERARDEL (Saint Germain au Mont d'or), Ikhlef CHIKH (Villeurbanne)

ABSENTS :

Vinciane BRUNEL VIEIRA (Métropole de Lyon), Corinne SUBAÏ (Métropole de Lyon), Jean-Philippe JAL (La tour de Salvagny)

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°69-2022-03-25-00006 en date du 25 mars 2022 relatif à la modification des statuts et compétences du SIGERLY ;

Vu la délibération n° C-2022-02-02/03 portant fixation des tarifs des services annexes CEP ;

Vu la délibération n°C-2022-03-16/02 portant délégation de compétences au Bureau ;

Vu la délibération n° 2022-37 de la commune de La Mulatière du 02 mai 2022 portant sur l'adhésion au Conseil en énergie partagé proposé par le SIGERLY ;

Vu le projet de convention CEP (nouvelle offre) de La Mulatière et ses annexes ci-joints ;

Considérant que le SIGERLY est autorisé à réaliser tout service d'accompagnement des adhérents en matière d'efficacité énergétique et de maîtrise de la demande énergétique ;

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Philippe GUELPA-BONARO, Vice-Président (Transition énergétique et innovation)

Le Bureau syndical,

APPROUVE l'adhésion de la commune de La Mulatière à la nouvelle offre de Conseil en énergie partagé ;

AUTORISE Monsieur le président à signer la convention CEP, les annexes annuelles et tout autre document se rapportant à cette adhésion et à la bonne exécution de la convention, y compris d'éventuels avenants ou résiliation.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés

À Villeurbanne, télétransmise à la Préfecture du Rhône et rendue exécutoire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.



Envoyé en préfecture le 20/06/2022

Reçu en préfecture le 20/06/2022

Affiché le 21/06/2022

ID : 069-200058493-20220617-B_20220617_13-DE

DÉLIBÉRATION BUREAU SYNDICAL

SUR DÉLÉGATION DU COMITÉ

Délibération n°B_20220617_13

ADHÉSION DE LA COMMUNE DE NEUVILLE-SUR-SAÔNE AU CONSEIL EN ÉNERGIE PARTAGÉ (CEP)

Rapporteur : Monsieur Philippe GUELPA-BONARO, Vice-Président (Transition énergétique et innovation)

Le **17 juin 2022 à 14 h 30**, le BUREAU SYNDICAL de gestion des énergies de la région lyonnaise régulièrement convoqué le 10 juin 2022 s'est réuni en session ordinaire au SigerLy, 28/30 rue de la Baisse, salle Bador 2ème étage sous la Présidence de Monsieur Eric PEREZ, *Président*.

Quorum	5
Nombre de délégués en exercice	9
Total de délégués présents	6
Nombre de pouvoirs	0
Nombre total de délégués ayant voix délibérative	6

PRÉSENTS :

Philippe GUELPA-BONARO (Métropole de Lyon), Pierre-Alain MILLET (Métropole de Lyon), Eric PEREZ (Métropole), Jean-Philippe CHONÉ, Philippe PERARDEL (Saint Germain au Mont d'or), Ikhlef CHIKH (Villeurbanne)

ABSENTS :

Vinciane BRUNEL VIEIRA (Métropole de Lyon), Corinne SUBAÏ (Métropole de Lyon), Jean-Philippe JAL (La tour de Salvagny)

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°69-2022-03-25-00006 en date du 25 mars 2022 relatif à la modification des statuts et compétences du SigerLy ;

Vu la délibération n° C-2022-02-02/03 portant fixation des tarifs des services annexes CEP ;

Vu la délibération n°C-2022-03-16/02 portant délégation de compétences au Bureau ;

Vu la délibération n° CV/D60_2022 de la commune de Neuville sur Saône du 28 avril 2022 portant sur l'adhésion au Conseil en énergie partagé proposé par le SIGERLy ;

Vu le projet de convention CEP (nouvelle offre) de Neuville sur Saône et ses annexes ci-joints ;

Considérant que le SIGERLy est autorisé à réaliser tout service d'accompagnement des adhérents en matière d'efficacité énergétique et de maîtrise de la demande énergétique ;

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Philippe GUELPA-BONARO, Vice-Président (Transition énergétique et innovation)

Le Bureau syndical,

APPROUVE l'adhésion de la commune de Neuville sur Saône à la nouvelle offre de Conseil en énergie partagé ;

AUTORISE Monsieur le président à signer la convention CEP, les annexes annuelles et tout autre document se rapportant à cette adhésion et à la bonne exécution de la convention, y compris d'éventuels avenants ou résiliation.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés

À Villeurbanne, télétransmise à la Préfecture du Rhône et rendue exécutoire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.



Envoyé en préfecture le 20/06/2022

Reçu en préfecture le 20/06/2022

Affiché le 21/06/2022

ID : 069-200058493-20220617-B_20220617_14-DE

DÉLIBÉRATION BUREAU SYNDICAL

SUR DÉLÉGATION DU COMITÉ

Délibération n°B_20220617_14

ADHÉSION DE LA COMMUNE DE RILLIEUX-LA-PAPE AU CONSEIL EN ÉNERGIE PARTAGÉ (CEP)

Rapporteur : Monsieur Philippe GUELPA-BONARO, Vice-Président (Transition énergétique et innovation)

Le **17 juin 2022 à 14 h 30**, le BUREAU SYNDICAL de gestion des énergies de la région lyonnaise régulièrement convoqué le 10 juin 2022 s'est réuni en session ordinaire au SigerLy, 28/30 rue de la Baisse, salle Bador 2ème étage sous la Présidence de Monsieur Eric PEREZ, *Président*.

Quorum	5
Nombre de délégués en exercice	9
Total de délégués présents	6
Nombre de pouvoirs	0
Nombre total de délégués ayant voix délibérative	6

PRÉSENTS :

Philippe GUELPA-BONARO (Métropole de Lyon), Pierre-Alain MILLET (Métropole de Lyon), Eric PEREZ (Métropole), Jean-Philippe CHONÉ, Philippe PERARDEL (Saint Germain au Mont d'or), Ikhlef CHIKH (Villeurbanne)

ABSENTS :

Vinciane BRUNEL VIEIRA (Métropole de Lyon), Corinne SUBAÏ (Métropole de Lyon), Jean-Philippe JAL (La tour de Salvagny)

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°69-2022-03-25-00006 en date du 25 mars 2022 relatif à la modification des statuts et compétences du SigerLy ;

Vu la délibération n° C-2022-02-02/03 portant fixation des tarifs des services annexes CEP ;

Vu la délibération n°C-2022-03-16/02 portant délégation de compétences au Bureau ;

Vu la délibération DE2022/05/73 de la commune de Rillieux la Pape du 19 mai 2022 portant sur l'adhésion au Conseil en énergie partagé proposé par le SIGERLy ;

Vu le projet de convention CEP (nouvelle offre) de Rillieux la Pape et ses annexes ci-joints ;

Considérant que le SIGERLy est autorisé à réaliser tout service d'accompagnement des adhérents en matière d'efficacité énergétique et de maîtrise de la demande énergétique ;

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Philippe GUELPA-BONARO, Vice-Président (Transition énergétique et innovation)

Le Bureau syndical,

APPROUVE l'adhésion de la commune de Rillieux La Pape à la nouvelle offre de Conseil en énergie partagé ;

AUTORISE Monsieur le président à signer la convention CEP, les annexes annuelles et tout autre document se rapportant à cette adhésion et à la bonne exécution de la convention, y compris d'éventuels avenants ou résiliation.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés

À Villeurbanne, télétransmise à la Préfecture du Rhône et rendue exécutoire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.



Envoyé en préfecture le 20/06/2022

Reçu en préfecture le 20/06/2022

Affiché le 21/06/2022

ID : 069-200058493-20220617-B_20220617_15-DE

DÉLIBÉRATION BUREAU SYNDICAL

SUR DÉLÉGATION DU COMITÉ

Délibération n°B_20220617_15

ADHÉSION DE LA COMMUNE DE SAINT-GENIS-LAVAL AU CONSEIL EN ÉNERGIE PARTAGÉ (CEP)

Rapporteur : Monsieur Philippe GUELPA-BONARO, Vice-Président (Transition énergétique et innovation)

Le **17 juin 2022 à 14 h 30**, le BUREAU SYNDICAL de gestion des énergies de la région lyonnaise régulièrement convoqué le 10 juin 2022 s'est réuni en session ordinaire au SigerLy, 28/30 rue de la Baisse, salle Bador 2ème étage sous la Présidence de Monsieur Eric PEREZ, *Président*.

Quorum	5
Nombre de délégués en exercice	9
Total de délégués présents	6
Nombre de pouvoirs	0
Nombre total de délégués ayant voix délibérative	6

PRÉSENTS :

Philippe GUELPA-BONARO (Métropole de Lyon), Pierre-Alain MILLET (Métropole de Lyon), Eric PEREZ (Métropole), Jean-Philippe CHONÉ, Philippe PERARDEL (Saint Germain au Mont d'or), Ikhlef CHIKH (Villeurbanne)

ABSENTS :

Vinciane BRUNEL VIEIRA (Métropole de Lyon), Corinne SUBAÏ (Métropole de Lyon), Jean-Philippe JAL (La tour de Salvagny)

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°69-2022-03-25-00006 en date du 25 mars 2022 relatif à la modification des statuts et compétences du SigerLy ;

Vu la délibération n° C-2022-02-02/03 portant fixation des tarifs des services annexes CEP ;

Vu la délibération n°C-2022-03-16/02 portant délégation de compétences au Bureau ;

Vu la délibération 05.2022.071 de la commune de Saint-Genis Laval du 24 mai 2022 portant sur l'adhésion au Conseil en énergie partagé proposé par le SIGERLy ;

Vu le projet de convention CEP (nouvelle offre) de Saint-Genis Laval et ses annexes ci-joints ;

Considérant que le SIGERLy est autorisé à réaliser tout service d'accompagnement des adhérents en matière d'efficacité énergétique et de maîtrise de la demande énergétique ;

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Philippe GUELPA-BONARO, Vice-Président (Transition énergétique et innovation)

Le Bureau syndical,

APPROUVE l'adhésion de la commune de Saint-Genis Laval à la nouvelle offre de Conseil en énergie partagé ;

AUTORISE Monsieur le président à signer la convention CEP, les annexes annuelles et tout autre document se rapportant à cette adhésion et à la bonne exécution de la convention, y compris d'éventuels avenants ou résiliation.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés

À Villeurbanne, télétransmise à la Préfecture du Rhône et rendue exécutoire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.



Envoyé en préfecture le 20/06/2022

Reçu en préfecture le 20/06/2022

Affiché le 21/06/2022

ID : 069-200058493-20220617-B_20220617_16-DE

DÉLIBÉRATION BUREAU SYNDICAL

SUR DÉLÉGATION DU COMITÉ

Délibération n°B_20220617_16

ADHÉSION DE LA COMMUNE DE SAINT SYMPHORIEN-D'OZON AU CONSEIL EN ÉNERGIE PARTAGÉ (CEP)

Rapporteur : Monsieur Philippe GUELPA-BONARO, Vice-Président (Transition énergétique et innovation)

Le **17 juin 2022 à 14 h 30**, le BUREAU SYNDICAL de gestion des énergies de la région lyonnaise régulièrement convoqué le 10 juin 2022 s'est réuni en session ordinaire au SIGERLY, 28/30 rue de la Baisse, salle Bador 2ème étage sous la Présidence de Monsieur Eric PEREZ, *Président*.

Quorum	5
Nombre de délégués en exercice	9
Total de délégués présents	6
Nombre de pouvoirs	0
Nombre total de délégués ayant voix délibérative	6

PRÉSENTS :

Philippe GUELPA-BONARO (Métropole de Lyon), Pierre-Alain MILLET (Métropole de Lyon), Eric PEREZ (Métropole), Jean-Philippe CHONÉ, Philippe PERARDEL (Saint Germain au Mont d'or), Ikhlef CHIKH (Villeurbanne)

ABSENTS :

Vinciane BRUNEL VIEIRA (Métropole de Lyon), Corinne SUBAÏ (Métropole de Lyon), Jean-Philippe JAL (La tour de Salvagny)

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°69-2022-03-25-00006 en date du 25 mars 2022 relatif à la modification des statuts et compétences du SIGERLY ;

Vu la délibération n° C-2022-02-02/03 portant fixation des tarifs des services annexes CEP ;

Vu la délibération n°C-2022-03-16/02 portant délégation de compétences au Bureau ;

Vu la délibération n° 2022-42 de la commune de Saint Symphorien d'Ozon du 24 mai 2022 portant sur l'adhésion au Conseil en énergie partagé proposé par le SIGERLy ;

Vu le projet de convention CEP (nouvelle offre) de Saint Symphorien d'Ozon et ses annexes ci-joints ;

Considérant que le SIGERLy est autorisé à réaliser tout service d'accompagnement des adhérents en matière d'efficacité énergétique et de maîtrise de la demande énergétique ;

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Philippe GUELPA-BONARO, Vice-Président (Transition énergétique et innovation)

Le Bureau syndical,

APPROUVE l'adhésion de la commune de Saint Symphorien d'Ozon à la nouvelle offre de Conseil en énergie partagé ;

AUTORISE Monsieur le président à signer la convention CEP, les annexes annuelles et tout autre document se rapportant à cette adhésion et à la bonne exécution de la convention, y compris d'éventuels avenants ou résiliation.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés

À Villeurbanne, télétransmise à la Préfecture du Rhône et rendue exécutoire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.



Envoyé en préfecture le 20/06/2022

Reçu en préfecture le 20/06/2022

Affiché le 21/06/2022

ID : 069-200058493-20220617-B_20220617_17-DE

DÉLIBÉRATION BUREAU SYNDICAL

SUR DÉLÉGATION DU COMITÉ

Délibération n°B_20220617_17

ADHÉSION DE LA COMMUNE DE TERNAY AU CONSEIL EN ÉNERGIE PARTAGÉ (CEP)

Rapporteur : Monsieur Philippe GUELPA-BONARO, Vice-Président (Transition énergétique et innovation)

Le **17 juin 2022 à 14 h 30**, le BUREAU SYNDICAL de gestion des énergies de la région lyonnaise régulièrement convoqué le 10 juin 2022 s'est réuni en session ordinaire au SIGERLy, 28/30 rue de la Baisse, salle Bador 2ème étage sous la Présidence de Monsieur Eric PEREZ, *Président*.

Quorum	5
Nombre de délégués en exercice	9
Total de délégués présents	6
Nombre de pouvoirs	0
Nombre total de délégués ayant voix délibérative	6

PRÉSENTS :

Philippe GUELPA-BONARO (Métropole de Lyon), Pierre-Alain MILLET (Métropole de Lyon), Eric PEREZ (Métropole), Jean-Philippe CHONÉ, Philippe PERARDEL (Saint Germain au Mont d'or), Ikhlef CHIKH (Villeurbanne)

ABSENTS :

Vinciane BRUNEL VIEIRA (Métropole de Lyon), Corinne SUBAÏ (Métropole de Lyon), Jean-Philippe JAL (La tour de Salvagny)

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°69-2022-03-25-00006 en date du 25 mars 2022 relatif à la modification des statuts et compétences du SIGERLy ;

Vu la délibération n° C-2022-02-02/03 portant fixation des tarifs des services annexes CEP ;

Vu la délibération n°C-2022-03-16/02 portant délégation de compétences au Bureau ;

Vu la délibération n° 2022/IV/11/1.4.8 de la commune de Ternay du 03 mai 2022 portant sur l'adhésion au Conseil en énergie partagé proposé par le SIGERLy ;

Vu le projet de convention CEP (nouvelle offre) de Ternay et ses annexes ci-joints ;

Considérant que le SIGERLy est autorisé à réaliser tout service d'accompagnement des adhérents en matière d'efficacité énergétique et de maîtrise de la demande énergétique ;

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Philippe GUELPA-BONARO, Vice-Président (Transition énergétique et innovation)

Le Bureau syndical,

APPROUVE l'adhésion de la commune de Ternay à la nouvelle offre de Conseil en énergie partagé ;

AUTORISE Monsieur le président à signer la convention CEP, les annexes annuelles et tout autre document se rapportant à cette adhésion et à la bonne exécution de la convention, y compris d'éventuels avenants ou résiliation.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés

À Villeurbanne, télétransmise à la Préfecture du Rhône et rendue exécutoire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.



Envoyé en préfecture le 20/06/2022

Reçu en préfecture le 20/06/2022

Affiché le 21/06/2022

ID : 069-200058493-20220617-B_20220617_18-DE

SLOW

DÉLIBÉRATION BUREAU SYNDICAL

SUR DÉLÉGATION DU COMITÉ

Délibération n°B_20220617_18

ADHÉSION DE LA COMMUNE DE VERNAISON AU CONSEIL EN ÉNERGIE PARTAGÉ (CEP)

Rapporteur : Monsieur Philippe GUELPA-BONARO, Vice-Président (Transition énergétique et innovation)

Le **17 juin 2022 à 14 h 30**, le BUREAU SYNDICAL de gestion des énergies de la région lyonnaise régulièrement convoqué le 10 juin 2022 s'est réuni en session ordinaire au SIGERLY, 28/30 rue de la Baisse, salle Bador 2ème étage sous la Présidence de Monsieur Eric PEREZ, *Président*.

Quorum	5
Nombre de délégués en exercice	9
Total de délégués présents	6
Nombre de pouvoirs	0
Nombre total de délégués ayant voix délibérative	6

PRÉSENTS :

Philippe GUELPA-BONARO (Métropole de Lyon), Pierre-Alain MILLET (Métropole de Lyon), Eric PEREZ (Métropole), Jean-Philippe CHONÉ, Philippe PERARDEL (Saint Germain au Mont d'or), Ikhlef CHIKH (Villeurbanne)

ABSENTS :

Vinciane BRUNEL VIEIRA (Métropole de Lyon), Corinne SUBAÏ (Métropole de Lyon), Jean-Philippe JAL (La tour de Salvagny)

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°69-2022-03-25-00006 en date du 25 mars 2022 relatif à la modification des statuts et compétences du SIGERLY ;

Vu la délibération n° C-2022-02-02/03 portant fixation des tarifs des services annexes CEP ;

Vu la délibération n°C-2022-03-16/02 portant délégation de compétences au Bureau ;

Vu la délibération de la commune de Vernaison du 30 mai 2022 portant sur l'adhésion au Conseil en énergie partagé proposé par le SIGERLy ;

Vu le projet de convention CEP (nouvelle offre) de Vernaison et ses annexes ci-joints ;

Considérant que le SIGERLy est autorisé à réaliser tout service d'accompagnement des adhérents en matière d'efficacité énergétique et de maîtrise de la demande énergétique ;

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Philippe GUELPA-BONARO, Vice-Président (Transition énergétique et innovation)

Le Bureau syndical,

APPROUVE l'adhésion de la commune de Vernaison à la nouvelle offre de Conseil en énergie partagé ;

AUTORISE Monsieur le président à signer la convention CEP, les annexes annuelles et tout autre document se rapportant à cette adhésion et à la bonne exécution de la convention, y compris d'éventuels avenants ou résiliation.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés

À Villeurbanne, télétransmise à la Préfecture du Rhône et rendue exécutoire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.